

Notre équipe



Psychologue



Référents de parcours :
Travailleurs sociaux



Coordinateur



Cheffe de service



Directrice

Pour vous apporter le meilleur accompagnement !



Créée en 1841 par une communauté de sœurs protestantes, la fondation Les Diaconesses de Reuil est à but non lucratif et reconnue d'utilité publique.

Nous plaçons au cœur de nos engagements les personnes que nous accompagnons à travers nos 43 établissements et services.

lesdiaconesses.org

Contactez-nous pour plus d'informations



06 58 75 07 06



plateformeadultehandicap@fondationdiaconesses.org



Plateforme Adulte et Handicap
15 rue de la trinquette
17000 La Rochelle



[lesdiaconesses.org/
plateforme-adulte-et-handicap](http://lesdiaconesses.org/plateforme-adulte-et-handicap)



EN SAVOIR PLUS



@freepik



Solidarité et inclusion

SAVS

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Plateforme Adulte et Handicap



LES DIACONESSES DE REUILLY

Accompagner toute vie



Vous accompagner

Le SAVS a pour but de soutenir des personnes adultes en situation de handicap psychique, en favorisant l'inclusion sociale et l'autonomie.

Le SAVS vous propose une palette complète de services personnalisés, visant à favoriser votre autonomie et à encourager votre participation sociale.

Le SAVS favorise le maintien ou la restauration :

- de vos liens familiaux, sociaux,
- scolaires, universitaires ou professionnels.

Nos missions

Accompagnement personnalisé :

- Élaboration par étapes d'un parcours personnalisé, en lien avec vos ressources et vos besoins.

Faciliter votre vie sociale et professionnelle, grâce à des activités collectives :

- Ateliers cuisine, jardin thérapeutique,
- Activités physiques douces
- Informatique, etc
- Gouter d'informations

Faire valoir vos droits :

- Vous soutenir dans vos démarches pour réaliser vos projets.

Domaines d'intervention :

Accès aux soins

Démarches administratives
et budgétaires

Organisation de la
vie quotidienne

Insertion professionnelle

Vie Sociale

Soutien à la parentalité

Votre admission

- Avoir une reconnaissance de handicap par la MDPH avec une orientation SAVS,
- Avoir l'envie d'être soutenu(e) et accompagné(e) dans vos démarches pour accéder à une vie autonome,
- Être âgé(e) de plus de 18 ans,
- Résider dans le département de la Charente-Maritime.



Ce dispositif est financé par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime.